

Conditions Générales de Vente

Mises à jour 03/02/26

Désignation

AUSUS Formation - Isabelle Gille est un organisme de formation professionnelle- N°21 08 00439 08- spécialisé dans la relation client, la vente et le management. Son siège social est fixé au 116, rue Albert Poulain – 08700 Nouzonville, France.

AUSUS Formation - Isabelle Gille conçoit, élabore et dispense des formations sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de AUSUS Formation - Isabelle Gille.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par AUSUS Formation - Isabelle Gille pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et nets de taxes du fait de l'exonération de TVA - Art 261-4.4°a du CGI accordée depuis le 02/08/2012.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre d'AUSUS Formation - Isabelle Gille. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal et de l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement en sus des indemnités de retard. AUSUS Formation - Isabelle Gille aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à AUSUS Formation - Isabelle Gille.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à AUSUS Formation- Isabelle Gille. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par AUSUS Formation- Isabelle Gille au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à AUSUS Formation - Isabelle Gille au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, AUSUS Formation - Isabelle Gille se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à AUSUS Formation - Isabelle Gille au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, AUSUS Formation - Isabelle Gille offre au Client la possibilité : de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Annulation, absence ou interruption d'une formation



Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par AUSUS Formation - Isabelle Gille. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation d'AUSUS Formation - Isabelle Gille distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à AUSUS Formation - Isabelle Gille.

Horaires et accueil

Pour toutes les formations les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. AUSUS Formation - Isabelle Gille peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, AUSUS Formation - Isabelle Gille se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Devis, documents contractuels et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par AUSUS Formation - Isabelle Gille au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à AUSUS Formation - Isabelle Gille par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail.

AUSUS Formation - Isabelle Gille fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à AUSUS Formation - Isabelle Gille un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre AUSUS Formation - Isabelle Gille, l'OPCO ou le Client.

En cas de résiliation de la convention de formation par le Client à moins de 45 jours francs avant le début d'une des actions mentionnées à l'annexe de la convention, AUSUS Formation - Isabelle Gille retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de l'action, conformément aux dispositions de l'article L 920-9 du Code du Travail.

A l'issue de la formation, AUSUS Formation - Isabelle Gille rédige une attestation de formation du ou des stagiaires qu'elle transmet au Client.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, AUSUS Formation - Isabelle Gille est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

AUSUS Formation-Isabelle Gille ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à AUSUS Formation - Isabelle Gille, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'AUSUS Formation - Isabelle Gille.

Propriété intellectuelle

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation restent la propriété exclusive d'AUSUS Formation - Isabelle Gille © et ne peuvent donc pas être cédés au Client. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.



Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Actions à distance

Dans le cas où la session pédagogique se déroulerait à distance, AUSUS Formation-Isabelle Gille assurera 2 relances de signature par email à l'attention du stagiaire, au-delà de ces 2 relances, la feuille de présence sera validée. Si un stagiaire, n'a pas pu répondre à l'issue de ces 2 relances, alors qu'il était bien présent et que cette absence de signature entraîne une réduction du financement d'un OPCO/financeur ; alors AUSUS Formation-Isabelle Gille ne pourra pas être tenu responsable. Le montant total prévu au sein de la convention restera inchangé.

Confidentialité et communication

AUSUS Formation - Isabelle Gille, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par AUSUS Formation - Isabelle Gille au Client.

AUSUS Formation - Isabelle Gille s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par AUSUS Formation - Isabelle Gille comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise AUSUS Formation - Isabelle Gille à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de AUSUS Formation - Isabelle Gille.
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, AUSUS Formation - Isabelle Gille conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, AUSUS Formation - Isabelle Gille s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et AUSUS Formation - Isabelle Gille à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Charleville-Mézières seront seuls compétents pour régler le litige.

